

AMNESTY INTERNATIONAL DÉCLARATION

AILRC-FR
9 février 2016
Index AI : AMR 23/3341/2016

La situation des droits humains en Colombie

Déclaration écrite d'Amnesty International qui sera présentée lors de la 31^e session du Conseil des droits de l'homme des Nations unies (du 29 février au 24 mars 2016)

Amnesty International réitère son soutien au travail accompli par le bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme en Colombie afin d'améliorer le respect des droits humains dans le pays. Son action, en particulier en matière de suivi sur le plan des droits humains, deviendra d'autant plus indispensable que des incertitudes subsistent sur les difficultés que pourrait présenter, sur le terrain de ces droits, un accord de paix entre le gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC). Afin de relever ces défis, en particulier en ce qui concerne les violations des droits fondamentaux et la lutte contre l'impunité, le rôle de suivi du Bureau devrait être renforcé.

La présente déclaration donne un aperçu des préoccupations d'Amnesty International concernant la Colombie, ainsi que de ses recommandations aux États membres et observateurs du Conseil des droits de l'homme.

Le processus de paix

Le processus de paix a tant avancé depuis le début des négociations officielles, en 2012, que la Colombie est désormais plus près que jamais de mettre fin à un conflit armé qui dure depuis 50 ans et a laissé de profondes cicatrices chez des millions de femmes, d'hommes et d'enfants. Le cessez-le-feu déclaré par les FARC en juillet et la décision du gouvernement de suspendre les bombardements aériens contre leurs positions ont, semble-t-il, atténué certains des pires effets du conflit sur les civils dans les zones rurales. L'accord sur les victimes du conflit, rendu public en décembre dernier, marque un premier pas important, quoiqu'imparfait, vers la justice.

L'implication de la communauté internationale dans le processus de paix est cruciale. Par exemple, la résolution 2261 (2016) récemment adoptée par le Conseil de sécurité des Nations unies, qui prévoit, consécutivement à l'accord, une mission ayant pour objectif d'assurer un

suivi et de veiller au respect du cessez-le-feu et de la cessation des hostilités, peut, si elle est efficacement mise en place, renforcer les perspectives de paix.

Cependant, les séquelles laissées par des crimes de droit international et des violations des droits humains généralisés et systématiques, ainsi que l'impunité persistante dont jouissent leurs auteurs, font qu'en dépit des avancées sur le terrain de la paix, beaucoup de difficultés semble-t-il insolubles, liées aux droits humains et à la dimension humanitaire en relation avec le conflit, persistent et pourraient très probablement s'aggraver dans un environnement d'après-conflit. Pour cette raison, l'optimisme massif et tout à fait fondé qui est affiché doit être tempéré par une certaine prudence.

Si l'accord sur les victimes du conflit est une avancée considérable et un signe clair que la fin des hostilités est extrêmement proche, il contient toutefois plusieurs dispositions, ainsi qu'un certain nombre d'ambiguïtés, qui paraissent contraires au droit international et aux normes internationales sur le droit des victimes à la vérité, à la justice et à des réparations. Par exemple, les sanctions non carcérales prévues par l'accord contre les personnes qui reconnaissent une responsabilité dans des violations des droits humains et atteintes au droit international humanitaire de grande ampleur ne semblent pas être en rapport avec la gravité des crimes de droit international. En l'état, ces sanctions sont susceptibles d'être incompatibles avec l'obligation qui est faite à l'État de prévenir et punir ces crimes, et continueront donc à compromettre les efforts d'établissement des responsabilités.

Défenseurs des droits humains et populations et groupes en danger

Le conflit armé, qui se poursuit, continue à avoir un impact dévastateur sur les droits fondamentaux de nombreuses populations, en particulier en milieu rural et dans certaines zones urbaines pauvres. Les communautés indigènes, afro-colombiennes et paysannes, ainsi que les défenseurs des droits humains sont particulièrement touchés. Toutes les parties au conflit - les forces de sécurité, les formations paramilitaires et les groupes de guérilla - se rendent coupables de crimes de droit international et de violations graves des droits humains, notamment d'homicides illégaux, de déplacements forcés, de disparitions forcées, de menaces de mort, d'actes de torture et de violences sexuelles.

Au mois de décembre 2015, l'Unité colombienne des victimes avait recensé quelque 7,8 millions de victimes dans le cadre de ce conflit. Au cours de l'année écoulée, Amnesty International a exprimé de vives préoccupations quant à la situation à laquelle sont confrontés les peuples autochtones, notamment dans le département du Cauca, et les communautés afro-colombiennes, telles que celles qui vivent à Buenaventura, dans le département du Valle del Cauca, et dans les zones environnantes.

La situation des défenseurs des droits humains s'est dégradée à de nombreux égards au cours de l'année écoulée. Selon l'organisation non gouvernementale Somos Defensores, 51 défenseurs des droits humains ont été tués entre janvier et septembre 2015, contre 45 durant la même période en 2014. Les menaces de mort visant des défenseurs des droits humains et d'autres personnes agissant en faveur de la paix et d'autres sujets se sont également multipliées l'an dernier. Les groupes paramilitaires étaient semble-t-il responsables de la plupart de ces menaces et homicides.

Amnesty International continue par ailleurs à déplorer que le système judiciaire soit utilisé à mauvais escient afin de discréditer le travail de défenseurs des droits humains. Le dirigeant indigène Feliciano Valencia a par exemple été condamné à 18 années de réclusion en septembre 2015 pour avoir retenu captif un membre des forces de sécurité qui avait infiltré

une manifestation indigène dans le département du Cauca. Feliciano Valencia, qui nie les faits qui lui étaient reprochés, est harcelé de longue date par les autorités civiles et militaires locales.

Impunité

La crainte que l'accord sur les victimes du conflit ne permette pas de traduire en justice les responsables présumés de violations des droits humains, conformément au droit international et aux normes internationales, est exacerbée par plusieurs textes de loi approuvés en 2015 par le Congrès colombien, en particulier la loi 1765 et l'acte législatif n° 1 portant modification de l'article 221 de la Constitution. Ces deux textes élargissent le champ d'application de la justice militaire, menaçant ainsi de compliquer encore la tâche visant à établir les responsabilités des membres des forces de sécurité impliqués dans des crimes de droit international et des violations des droits humains, comme les exécutions extrajudiciaires. Les personnes réclamant justice continuent à être victimes de menaces de mort et d'autres formes de violations des droits humains.

Restitution de terres

Le processus de restitution de terres continue à se heurter à des difficultés. Ce processus a commencé en 2012, lors de l'entrée en vigueur de la Loi sur les victimes et la restitution de terres, et des décrets associés, qui visent à rendre à leurs propriétaires légitimes une partie des millions d'hectares confisqués pendant le conflit. L'État ne garantit cependant pas la sécurité de ceux qui souhaitent retourner sur ces terres, et ne leur fournit aucun soutien social ou économique digne de ce nom. À la fin de l'année, seulement 58 500 hectares de terres réclamées par les paysans, un territoire indigène de 50 000 hectares et 71 000 hectares de territoire afro-colombien ont fait l'objet d'une décision de justice ordonnant leur restitution.

En juin 2015, le Congrès a approuvé la loi 1753, qui contient des dispositions susceptibles d'autoriser des compagnies minières nationales et internationales, et d'autres acteurs représentant des intérêts économiques, à devenir les propriétaires légaux de terres pouvant avoir été confisquées à la suite de crimes de droit international. Cela pourrait fragiliser le droit qu'ont de nombreux occupants légitimes de ces terres d'obtenir la restitution de celles-ci.

Le rôle de la communauté internationale

La communauté internationale a un rôle essentiel à jouer afin que le processus de paix garantisse la pleine réalisation des droits humains et, en particulier, du droit des victimes à la vérité, à la justice et à des réparations, notamment à des garanties de non-répétition, conformément au droit international et aux normes associées. Pour être pérenne, la paix requiert des mécanismes judiciaires afin de remédier aux failles de la justice, et des mesures exhaustives visant à prévenir de nouveaux crimes de droit international, violations des droits humains et atteintes à ces droits.

C'est pour cela que la mission politique spéciale prévue par la résolution 2261 (2016) du Conseil de sécurité est une initiative importante et positive. Toute mission de ce type doit comporter une dimension relative aux droits humains si on souhaite qu'elle soit efficace. La menace pesant sur les droits humains en Colombie ne serait pas principalement liée à de possibles violations du cessez-le-feu ou des accords de cessation des hostilités - sur lesquelles serait axée la mission proposée -, mais en relation avec la « guerre sale » menée contre les civils par toutes les parties au conflit. Les tactiques que celles-ci emploient, qui visent tout particulièrement des populations remettant en cause des intérêts économiques puissants sur

leurs terres et territoires, continueront, et pourraient s'intensifier après la signature de l'accord de paix.

Amnesty International exhorte donc les États membres et observateurs du Conseil des droits de l'homme à :

- Faire état de ces préoccupations et recommandations dans le cadre des débats au sein du Conseil des droits de l'homme et des discussions bilatérales avec le gouvernement colombien.
- Insister sur le fait que les parties au conflit doivent mettre en œuvre, pleinement et sans délai, les recommandations du Haut-Commissariat et celles d'autres organes des Nations unies en matière de droits humains.
- Demander aux acteurs concernés de veiller à ce que l'accord sur les victimes du conflit garantisse le droit des victimes à la vérité, à la justice et à des réparations, et notamment à des garanties de non-répétition, conformément au droit international et aux normes internationales.
- Engager les autorités à abroger les textes de loi, tels que la loi 1765 et l'acte législatif n° 1, qui sont susceptibles de renforcer l'impunité des membres des forces de sécurité impliqués dans des violations des droits humains.
- Appeler le gouvernement à mettre en place des mesures efficaces visant à prévenir les atteintes aux droits humains, notamment en démantelant les groupes paramilitaires et en rompant leurs liens avec les acteurs étatiques.
- Souligner que les autorités colombiennes doivent adopter des mesures spécifiques afin de garantir la sécurité de groupes et de communautés exposés à des risques particuliers, comme les peuples indigènes, les populations afro-colombiennes, les petits paysans, les personnes réclamant la restitution de leurs terres, les défenseurs des droits humains, les syndicalistes et les journalistes.
- Demander aux autorités de combler les graves lacunes que présente la loi sur les victimes et la restitution de terres, ainsi que sa mise en œuvre, et d'abroger les dispositions de la loi 1753 qui pourraient fragiliser le droit à réparation de nombreuses personnes réclamant la restitution de leurs terres, en particulier les territoires de populations indigènes et afro-colombiennes.
- Préconiser l'ajout d'une composante relative aux droits humains à la mission politique spéciale créée en vertu de la résolution 2261 (2016) du Conseil de sécurité, afin de compléter l'action du bureau du Haut-commissariat aux droits de l'homme en Colombie, dont le rôle en matière de suivi et de compte-rendu doit être renforcé.



9 February 2016
AI Index: AMR 23/3341/2016

The Human Rights Situation in Colombia

Amnesty International's written statement to the 31st session of the UN Human Rights Council (29 February – 24 March 2016)

Amnesty International reiterates its support for the work of the Office in Colombia of the UN High Commissioner for Human Rights to improve respect for human rights. Its work, especially human rights monitoring, will become even more critical given the uncertain human rights challenges of a peace agreement between the Colombian government and the Revolutionary Armed Forces of Colombia (FARC). To address these challenges, especially preventing human rights abuses and violations and combatting impunity, the Office's monitoring role should be strengthened.

This statement presents an overview of Amnesty International's concerns in Colombia, and recommendations to HRC members and observer states.

The peace process

The peace process has made such progress since official talks began in 2012 that Colombia is now closer than ever to putting an end to a 50-year-old armed conflict that has left an indelible scar on millions of women, men and children. The FARC's unilateral ceasefire and the government's suspension of aerial bombardments against FARC positions has alleviated some of the worst effects of the conflict on civilians living in rural areas. The agreement on victims of the conflict, which was made public last December, marks an important, albeit flawed, first step in addressing justice.

The involvement of the international community in the peace process is very important. For example, the recently adopted UN Security Council resolution 2261 (2016) authorizing a post-peace agreement mission in Colombia to monitor and verify compliance with the cease-fire and cessation of hostilities can, if effectively implemented, boost prospects for peace.

However, the legacy of widespread as well as systematic crimes under international law and human rights abuses and violations, and entrenched impunity for them, means that, despite the progress towards peace, many seemingly intractable conflict-related human rights and humanitarian challenges persist and could very likely become more acute in a post-conflict environment. For this reason, the groundswell of well-founded optimism should be tempered with caution.

While the agreement on victims of the conflict is a significant development and a clear sign that an end to hostilities is tantalizingly close, it nevertheless contains a number of provisions, as well as a number of ambiguities, that appear inconsistent with international law and standards on the right of victims to truth, justice and reparation. For example, the non-custodial sanctions set out in the agreement for those who acknowledge responsibility for grave violations of human rights and grave breaches of international humanitarian law do not appear to be proportionate to the grave nature of crimes under international law. As such, those sanctions may fail to comply with the state's obligation to prevent and punish such crimes under international law and thereby continue to undermine effective accountability.

Human rights defenders and communities and groups at risk

The still ongoing armed conflict continues to have a devastating human rights impact on many communities, especially in the countryside and in some poor urban areas. Indigenous Peoples, Afro-descendant and peasant farmer communities, and human rights defenders are particularly affected. All parties to the conflict – the security forces, paramilitaries and guerrilla groups – are responsible for crimes under international law and human rights violations and abuses, such as unlawful killings, forced displacement, enforced disappearances, death threats, torture and crimes of sexual violence.

By December 2015, the state's Victims Unit had registered some 7.8 million victims of the conflict. Over the last year, Amnesty International has expressed particular concern about the situation facing Indigenous Peoples, including in Cauca Department, and Afro-descendant communities, such as those living in Buenaventura, Valle del Cauca Department, and the surrounding areas.

The situation facing human rights defenders has deteriorated in many respects over the last year. According to the NGO Somos Defensores, 51 human rights defenders were killed between January and September 2015, compared to 45 during the same period in 2014. The number of death threats

against human rights defenders and others who campaign on peace-related and other issues, also increased last year. Paramilitary groups were alleged to be responsible for most threats and killings.

Amnesty International also has ongoing concerns about misuse of the legal system to discredit the work of human rights defenders. One example is the case of Indigenous leader Feliciano Valencia who was sentenced to 18 years in prison in September 2015 for illegally holding captive a member of the security forces who had infiltrated an Indigenous protest in Cauca. Feliciano Valencia, who denies the charges, has long been the target of harassment by local and regional civilian and military officials.

Impunity

Concerns that the agreement on victims of the conflict will fail to bring to justice those allegedly responsible for human rights violations and abuses in line with international law and standards is exacerbated by several pieces of legislation approved in 2015 by the Colombian Congress, notably Law 1765 and Legislative Act No.1 amending Article 221 of the Constitution. Both laws broaden the scope of the military justice system thus threatening to make it even more difficult to hold to account members of the security forces implicated in crimes under international law and human rights violations, such as extrajudicial executions. Those campaigning for justice continue to face death threats and other human rights violations.

Land restitution

The land restitution process continues to be beset with difficulties. The process began in 2012 with the coming into force of the Victims and Land Restitution Law and its associated decrees with the aim of returning to their rightful occupants some of the millions of hectares of land misappropriated during the conflict. However, the state is failing to guarantee the security of those wishing to return and to provide them with effective social and economic support. By the end of the year, only 58,500 hectares of land claimed by peasant farmers, one 50,000-hectare Indigenous territory and one 71,000-hectare Afro-descendant territory had been subject to judicial rulings ordering their return.

In June 2015, Congress approved Law 1753 that contains provisions that might enable national and international mining companies and others with economic interests to gain legal ownership of lands that may have been misappropriated through crimes under international law. This could undermine the right of many of these lands' legitimate occupants to the restitution of their lands and territories.

Role of the international community

The international community has a critical role to play in ensuring that the peace process guarantees the full enjoyment of human rights and, in particular, the right of victims to truth, justice and reparation, including guarantees of non-repetition, in line with international law and standards. A stable peace will require effective judicial mechanisms to address the justice deficit, and comprehensive measures to prevent future crimes under international law and human rights abuses and violations.

In this respect, the special political mission created by Security Council resolution 2261(2016) is an important and welcome development. Any such mission must include a human rights component if it is to be effective. The threat to human rights in Colombia would not emanate primarily from possible violations of the cease-fire or cessation of hostilities agreements, which is the focus of the proposed mission, but from "dirty war" tactics carried out by all the parties to the conflict against civilians. Such tactics, carried out especially against communities challenging powerful economic interests on their lands and territories, will continue and could increase after the peace agreement is signed.

Amnesty International therefore urges HRC members and observer states to:

- Raise these concerns and recommendations in the HRC debates and in bilateral dialogues with the Colombian government.
- Insist that the parties to the conflict implement fully and without delay the UN High Commissioner's recommendations and human rights recommendations of other UN bodies.

- Call on the relevant actors to ensure that the agreement on victims of the conflict guarantees the right of victims to truth, justice and reparation, including guarantees of non-repetition, in line with international law and standards.
- Urge the authorities to repeal legislation, such as Law 1765 and Legislative Act No.1 that could exacerbate impunity for members of the security forces implicated in human rights violations.
- Call on the government to implement effective measures to prevent human rights abuses and violations, including by dismantling paramilitary groups and breaking their links with state actors.
- Insist that the Colombian authorities adopt specific measures to guarantee the safety of groups and communities at particular risk, including Indigenous Peoples, Afro-descendent and peasant farmer communities, land claimants, human rights defenders, trade unionists and journalists.
- Call on the authorities to address the serious deficiencies in the Victims and Land Restitution Law and in its implementation, as well as repeal provisions in Law 1753 that could undermine the right to reparation of many land claimants, especially in Indigenous and Afro-descendant territories.
- Advocate providing the special political mission created under Security Council resolution 2261(2016) with a human rights component to complement the role of the existing Office in Colombia of the High Commissioner for Human Rights, whose monitoring and reporting role should be strengthened.